

UNE APPROCHE DU BAS VERS LE HAUT : LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES FRANCOPHONES

Le dossier de la formation de la main-d'oeuvre de la francophonie canadienne est d'une telle complexité, qu'il faudra des années avant de répondre aux besoins de la clientèle francophone. Et non seulement le dossier est-il complexe, mais les francophones qui auraient besoin de formation professionnelle pour améliorer leur sort sur le marché du travail partent souvent de loin.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire le plan directeur de l'adaptation de la main-d'oeuvre de la francophonie canadienne, qui a été remis au ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, par le Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne.

Ainsi, le taux d'analphabétisme est, dans plusieurs régions francophones, le double de la moyenne nationale et atteint parfois les 50 p. 100. À l'heure où l'économie mondiale se transforme en une économie de l'information et des communications avec, notamment, l'inforoute, 53,3 p. 100 des francophones ont une scolarité qui ne dépasse pas le certificat secondaire. Or, la moitié des emplois créés en l'an 2000 exigeront plus de 17 ans de scolarité.

Les femmes manquent de qualifications et sont majoritairement cantonnées (58 p. 100) dans le travail de bureau, les services, la gestion et l'administration. Vingt-quatre pour cent des femmes francophones comptent huit ans ou moins de scolarité. Pour leur faciliter un accès aux programmes de formation, on pense que le gouvernement devrait mettre sur pied un service complet de garde en français.

De nombreux jeunes décrochent des écoles françaises pour poursuivre leurs études dans des écoles anglophones ou d'immersion, en croyant qu'ils y seront mieux servis. Ils sont sceptiques face aux initiatives gouvernementales dans le domaine de l'adaptation de la main-d'oeuvre, ils ont de grandes attentes à cet égard, mais ont finalement le sentiment d'être laissés pour compte.

Les travailleurs francophones évoluent la plupart du temps dans un milieu de travail anglophone, ce qui ne favorise pas la formation en français. En outre, ces derniers constatent avec amertume que certains programmes de formation donnent de faux espoirs, puisqu'ils n'ont aucun lien avec leurs aptitudes ou les possibilités réelles d'emploi. Le rapport cite, à titre d'exemple, la formation de 1 500 pêcheurs de Terre-Neuve au métier de charpentier, alors que la construction est au point mort dans la province depuis plusieurs années.

Mis sur pied il y a deux ans à la suite du Sommet économique national organisé par la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) et le Conseil canadien de la coopération (CCC) au mois d'avril 1993, le Comité a étudié de fond en comble la question de la formation professionnelle pour la francophonie canadienne.

Le plan directeur contient 55 recommandations, une abondance de statistiques et une analyse de la situation socio-économique des principales régions francophones au pays. Première constatation : règle générale, les francophones ont souvent des emplois saisonniers et moins rémunérateurs. Deuxième constatation : un grand nombre d'emplois ont été perdus ces dernières années dans les secteurs où les travailleurs francophones sont justement concentrés, c'est à dire : les mines, le pétrole, les forêts, l'industrie manufacturière, les pêches et maintenant la fonction publique.

Le document souligne que les francophones qui expriment le plus de vitalité économique sont ceux qui ont des niveaux supérieurs de scolarité et un travail de longue durée. Mais ces derniers demeurent toutefois dans des régions urbaines où le taux d'assimilation est très élevé. A l'inverse dans les régions de souche, où le taux d'assimilation est relativement faible, le statut socio-économique des francophones n'est guère enviable et ceux-ci dépendent de l'assurance-chômage.

Le président du Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne, M. Guy Matte, pense que le ministère du Développement des ressources humaines doit reconnaître les communautés francophones et acadiennes à titre de communautés désignées.

Concrètement, cela voudrait dire que les ministères à vocation économique tiendraient compte dans leur programmation de l'existence et des besoins des communautés francophones et acadienne. On y tient d'autant plus, que le gouvernement fédéral délègue des pouvoirs aux provinces en matière de formation professionnelle, alors que ces dernières ne se sont jamais empressées de respecter les droits des communautés francophones et acadienne. Toute réforme de la sécurité sociale devrait donc tenir compte de la situation économique particulière des communautés francophones et acadienne et de leurs attentes en matière de formation.

Pour s'assurer que les programmes gouvernementaux pour le développement des ressources humaines correspondent aux besoins des communautés, on propose la création d'ici le mois de janvier d'un Conseil permanent francophone du développement économique et de la formation de la main-d'oeuvre de la francophonie canadienne. Le conseil serait formé de représentants de la francophonie et de fonctionnaires des ministères à vocation économique, chapeauté par le ministère du Développement des ressources humaines.

Le plan directeur propose également la création d'un Secrétariat national de formation et de leadership, qui ferait le lien entre toutes les agences gouvernementales, privées ou institutionnelles, qui font de la formation professionnelle.

On recommande aussi que les fonds destinés aux communautés francophones soient acheminés selon le principe du guichet unique. Il y a des sommes d'argent qui sont dépensées pour les communautés francophones et acadienne à travers différents ministères, mais on ne sait pas exactement comment ça atterrit dans les communautés.

On accuse les provinces d'avoir détournées à d'autres fins des fonds fédéraux qui devaient servir au développement de la main-d'oeuvre francophone, malgré la signature d'ententes avec le gouvernement fédéral. Le Conseil permanent du développement économique surveillerait les sommes d'argent qui seraient consacrées au développement des communautés francophones.

On tient beaucoup à ce que le gouvernement fédéral établisse des normes nationales pour tout ce qui touche la formation professionnelle et ne se désengage pas de ses responsabilités face au développement économique et à l'adaptation de la main-d'oeuvre de la francophonie canadienne. Cependant, insiste-t-on, c'est au niveau local et régional que les décisions devront se prendre. C'est ce que le Comité appelle une approche du bas vers le haut.

Tiré de

l'Agence de presse francophone